



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MARDI 8 MARS 2011 A 18H30

VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS

RD 225 (RUE DE LA GARE ET ROUTE DE TROARN) : REFECTION DE CHAUSSEES

Dans le cadre de la préparation du programme de travaux de l'année 2011, le Conseil général propose le renouvellement de la couche de surface de la RD 225 dans la traverse de l'agglomération de Cagny ce qui concerne la rue de la Gare et la route de Troarn.

La rue de la Gare étant destinée à être déclassée, de départemental à communal, et sachant que ce déclassement doit se faire par délibération du conseil municipal avec avis favorable de la CDC du Val ès dunes qui souhaite réaliser sur cette voie des aménagements liés à l'augmentation de trafic induit par la desserte de la gare et par l'inscription des communes de Cagny et Frénouville en qualité de pôle principal de développement du futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), il ne paraît pas raisonnable d'accepter uniquement le renouvellement de la bande de roulement.

Madame le maire propose que l'ensemble des problèmes posés par la vitesse, la circulation piétonne et cyclable, l'état des bordures et des trottoirs soit abordé au cours d'une réunion avec les représentants du Conseil général, de la CDC du Val ès dunes et de la commune de Cagny.

Le conseil municipal approuve cette démarche mais souligne qu'il faut être vigilant afin que les crédits alloués à la réfection de cette voirie restent affectés à ce programme.

RD 613 : AMENAGEMENT D'UN ROND-POINT

Par délibération n° 2007/90 en date du 10 septembre 2007, le conseil municipal autorisait la signature d'une convention avec le Conseil général pour l'aménagement d'un accès sur la RD 613 pour les lotissements FRANCELOT et PHILIPPE.

Les travaux pour cet accès consistaient, en première phase, en la création d'un carrefour à feux et, en deuxième temps, en un aménagement d'un carrefour giratoire en remplacement du carrefour à feux.

Le Conseil général étant maître d'ouvrage dans cette opération a décidé de procéder dès à présent à l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement d'un carrefour. Une enquête publique devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2011.

Ayant été informée par la presse du lancement de l'opération foncière, la mairie rencontrera les services du Conseil général.

AMENAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE ET PIETONNE ENTRE CAGNY ET EMIEVILLE

Dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la réalisation du barreau routier A 13/ RD 613, les communes de Cagny et Emiéville ont indiqué leur souhait de réaliser une piste cyclable et piétonne entre les deux communes et sollicité le Conseil général pour sa mise en œuvre.

Les travaux d'aménagement d'une voie verte pourraient être subventionnés à hauteur de 35% dans le cadre de l'aménagement foncier en cours. Dans ce même cadre, les emprises foncières pourraient également être acquises, à la condition que les communes disposent de réserves foncières suffisantes.

Pour l'étude de ce projet, d'autres entités devront être associées, à savoir :

- l'agence routière départementale de Caen
- le service prospective routière du Conseil général
- les CDC du Valès dunes et entre Bois et Marais qui ont compétence pour ce projet.

Chaque commune interrogera sa CDC sur ce projet de connexion entre intercommunalités.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

LOTISSEMENT FRANCELOT : PHASAGE

délibération 2011/12

Par convention, la commune a convenu avec la société FRANCELOT de réaliser par tranches le lotissement « les Hameaux de Cagny ».

Actuellement, les tranches 1 (34 lots), 2 (17 lots) et 5 (6 lots) sont en cours de réalisation mais l'ensemble des lots est vendu.

Sachant que la population de la commune est en forte baisse, que les dotations financières sont fonction de la population et qu'il est nécessaire d'augmenter les recettes fiscales, Madame le maire interroge le conseil municipal sur un phasage accéléré de l'opération d'urbanisme tout en précisant que, pour l'instant, les constructions nouvelles n'ont pas eu d'incidence sur les effectifs scolaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *approuve la proposition d'accélération du phasage du lotissement « les Hameaux de Cagny »,*
- *demande que l'urbanisation se fasse dans l'ordre suivant, sachant que la tranche 5 est réservée à l'implantation de la maison de retraite qui devrait ouvrir en 2013 :*
 - 1 °) tranche 3 (20 lots) : pour permettre plus rapidement l'achèvement de la voirie et de l'éclairage public du côté est,*
 - 2 °) tranche 4 (20 lots)*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AMENAGEMENT FONCIER DE CAGNY, BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE, BELLENGREVILLE, EMIEVILLE, FRENOUVILLE, ET VIMONT : RESEAU DES CHEMINS RURAUX

(Joël COTREL, rapporteur)

délibération 2011/13

Dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la réalisation du barreau routier A 13 / RD 613, le cabinet de géomètres COGERAT soumet à l'étude du conseil municipal un tableau d'assemblage présentant une ébauche pour le réseau des chemins ruraux, intégrant les nouvelles dessertes.

Après analyse du plan et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- demande que les excédents fonciers de l'aménagement foncier soient prioritairement affectés :
 - le long de la RD 225, pour la réalisation d'une piste cyclable et piétonnière, projet commun avec la commune d'Emiéville (délibération n° 2010/103), en prolongement de la bande réservée à cet effet par la SAPN sur le pont passant au-dessus du barreau routier A 13 / RD 613,
 - le long de la RD 228 pour la réalisation d'une liaison douce comme prévu au POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

COMMISSION ENVIRONNEMENT : REUNION DU 31 JANVIER 2011

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Lors de la réunion du 31 janvier, la commission environnement a souhaité que la commune acquière les équipements suivants :

- cendriers extérieurs pour les bâtiments communaux recevant du public, coût environ 150 € par article,
- supports vélos à installer à proximité des lieux publics, coût à partir de 50 € l'unité. Laurence MAUREY demande également le remplacement de celui de l'école élémentaire,
- jeux extérieurs : des devis sont en cours,
- réalisation de panneaux interdisant les déjections canines sur le terrain de football,
- conteneur tri sélectif pour les bâtiments communaux. Cependant, diverses interrogations demeurent sur la qualité du tri, la gestion de ces conteneurs,
- tableau d'affichage au Petit Bois : tableau éducatif sur les différentes essences des arbres du Petit Bois.

Le budget correspondant à l'ensemble de ces équipements sera étudié par la commission de finances.

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET COMMUNAL

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Au vu du résultat du budget 2010 qui est satisfaisant du fait du cumul de plusieurs éléments conjoncturels :

- 1^{ère} part de la TLE de l'entrepôt DECATHLON
 - la vente d'un pavillon
 - une avance sur travaux pour le gymnase du Petit Bois
- et des prévisions budgétaires pour 2011, le conseil municipal doit mener, pour les années à venir, une réflexion portant sur plusieurs axes :
- le choix d'un grand projet d'investissement au cours du mandat,
 - le rythme de développement de la commune,
 - la fiscalité directe locale,
 - le coût de certaines actions ou lignes de dépenses.

Après l'exposé sur la situation financière de la commune et les perspectives, chacun est invité à réfléchir pour en débattre ultérieurement en conseil municipal.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC DU VAL ES DUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2011

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Au cours de la réunion du 10 février, le cabinet NIS a présenté le projet de zone d'activités d'intérêt communautaire dont le principe a été validé à l'unanimité par le conseil communautaire.

Monsieur HAUGUEL met alors le conseil municipal en garde sur les conséquences que pourraient avoir la création d'une zone de 30 ha dans le marais de Frénoville, secteur des Grands Prés, au nord de la RD 613 et avec l'accord de Madame le maire, il explique les raisons de son inquiétude .

« Cette zone qui mesure en fait environ 20 ha, se trouve entièrement dans une partie du marais qui est maintenant ceinturée par le barreau routier au nord et à l'est, la RD 613 au sud et la RD 225a à l'ouest. Cette partie du marais mesure environ 40 ha et reçoit l'eau d'un bassin versant d'environ 650 ha dont tout le pluvial de Frénoville (sauf Le Poirier).

Dans cette partie, la nappe phréatique se situe entre 0 et -1 m [*rapport de présentation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Frénoville, mise à jour des données en novembre 2004*]. Cela signifie qu'en cas de longue et intense pluviométrie l'eau arrive au moins au ras du sol.

Ces dernières années, lors de longues périodes de pluviométrie, le niveau de la nappe dépasse même le niveau du sol en plusieurs endroits, dont le bas du verger de M. Hauguel et une partie du champ voisin. Cette situation dure parfois plusieurs semaines. Lors de forts et brefs abatements d'eau, le niveau de l'eau est encore supérieur puisqu'il se situe au-dessus du chemin. Avec le dérèglement climatique, ce phénomène est appelé à empirer.

L'évacuation de l'eau (par infiltration, par diffusion et par écoulement) était déjà très difficile avant la construction du barreau routier. L'eau ne s'en écoule plus désormais que par un seul passage, celui du ruisseau sous le barreau.

Si ce projet se réalisait, des bacs de rétention, au niveau de la nappe, seraient inefficaces. L'aménagement de noues prévu par la CDC serait tout aussi inefficace. Quoiqu'on fasse, on provoquerait des problèmes importants de gestion des eaux non seulement pour les champs couvrant le reste de la surface qui seraient inondés, mais pour la zone d'activité elle-même.

A ce problème crucial de gestion des eaux de pluie s'ajouteraient d'autres problèmes dans les domaines suivants :

- >Collecte de l'eau potable : L'eau qui alimente Cagny – Frénoville – Emiéville – Banneville-la-Campagne est captée par pompage en bordure du marais, à 350 m de la zone projetée.
- >Zone naturelle riche en biodiversité : Quels que soient les aménagements prévus, ce projet serait destructeur de la biodiversité actuelle. Il entrerait en contradiction avec les termes du PLU de Frénoville : *Cette zone naturelle, équipée ou non, est à protéger, notamment en raison de la qualité écologique et paysagère du Marais. Toute nouvelle construction y est interdite, afin de préserver autant que possible le caractère naturel du site. L'analyse paysagère qui vient d'être menée, et qui a porté sur les différentes données de l'environnement [topographie, géologie, couvert végétal, utilisation du sol (espace agricole ou espace bâti ...)], a montré la richesse de ce milieu naturel. Une attention particulière devra être portée sur la préservation de cet espace, au regard de sa qualité paysagère et de son patrimoine naturel.*
- >Terres agricoles : On a ici l'une des meilleures terres agricoles de Frénoville, terre de marais, humide, fertile (exemple : culture du maïs), alors que la zone située au sud de la RD 613 est d'une catégorie très inférieure.

>Ligne électrique à Très Haute Tension : La zone pressentie est traversée par une ligne THT. Le 2 avril 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur les préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques. Le Parlement s'interrogeait vivement sur le fait que les compagnies d'assurance tendent à exclure la couverture des risques liés aux champs électromagnétiques des polices de responsabilité civile. Les assureurs européens font déjà jouer leur version du principe de précaution. Selon les scientifiques, ce principe imposerait une exclusion de toute construction d'une zone de 250 m de chaque côté de la ligne de THT.

Les membres du conseil municipal délégués au conseil communautaire de la CDC du Val ès dunes disent ne pas avoir été informés de tous ces éléments lors de la présentation du projet.

Monsieur Hauguel précise que dans le PADD (Projet d'aménagement de développement durable) qui a prévalu à la préparation de son PLU, avant de décider de classer cette zone en zone naturelle, conseil municipal de Frénoville y avait envisagé une zone d'activité d'environ 6 ha près du nouveau rond point. Représentant 15 % de la zone à risques, ce projet aurait peut-être pu s'envisager sous certaines conditions.

Le projet de la CDC représentant 50 % de cette zone serait sans aucune mesure. Il provoquerait des dommages considérables quelles que soient les dispositions envisagées.»

Le conseil municipal remercie Monsieur HAUGUEL pour ces explications et Monsieur MARGERIE mentionne qu'il abordera le sujet en bureau communautaire.

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES : CONSEIL SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2011

La séance du 16 février 2011 concernait principalement le débat d'orientation budgétaire. Il n'y aura pas d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2011.

Un bilan patriel 2010 de la déchèterie a été présenté. On observe une forte fréquentation des populations des communes de Bellengreville, Moulton et Argences (50% du trafic) ce qui s'explique très logiquement par la proximité de ces communes. Pour Cagny, on relève une fréquentation moyenne de 3 passages par foyer sur l'année 2010.

A noter que la commune de Vimont sert actuellement de commune test pour les conteneurs à ordures ménagères.